

bon, femme de Philippe de Savoie ; il accompagnait le comte et la comtesse de Bresse, à leur entrée solennelle à Bourg, le 19 août 1474.

Cette ville et son clergé lui firent présent d'un manteau en damas cramoisi, du prix de 45 florins, pour lequel il fallut 6 aunes d'étoffe. La ville de Bourg paya le quart du prix, et les trois autres quarts furent acquittés par le procureur de l'église de Notre-Dame et le prieur de Brou (1).

Perréal fut soumis à une plus rude épreuve, lors de la première entrée à Lyon, de Charles VIII, le 7 mars 1489, (1490) (2).

Les magistrats avaient des motifs excellents pour le bien recevoir : ce prince venait de rétablir deux foires supprimées par son prédécesseur (3) ; or, les foires avaient toujours contribué à la richesse du pays en y amenant un grand nombre d'étrangers et de commerçants ; il importait donc beaucoup de les voir maintenues.

Dès le 22 février, et pendant trois jours, les conseillers Pierre de Villars, Jehan Buatier, Guillaume Baronnat, firent assembler, les charpentiers, les tailleurs, les menuisiers, les peintres et *autres gens de mestiers*.

Ils commirent Jehan de Paris, *peintre*, « pour faire
« en commencer les choses qui requereront mouleurs, et
« pour ce, prendre tels ouvriers qu'il verra pour y besoigner
« au meilleur prix et compte qu'il pourra. »

(1) La Teyssonnière. Tome V, p. 22.

(2) Dans le XV^e siècle, la nouvelle année commençait à Pâque. On n'a compté l'année du 1^{er} janvier que depuis 1566, bien que Charles IX l'eût ordonné deux ans plus tôt, c'est-à-dire dès le 4 août 1564.

(3) Ces foires supprimées étaient celles de Pâque et de la mi-août ; elles avaient été transférées à Bourges. Le Consulat et le Chapitre de l'archevêché s'étant adressés à monseigneur Charles de Bourbon qui était alors à Paris, le roi Charles VIII rétablit à Lyon, les deux foires franches et en confirma les lettres patentes le 23 juin 1488.